ASSOCIATION DE HOCKEY FÉMININ DU RICHELIEU

Code vestimentaire

Adoptée le 15 septembre 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Pour tous les articles ou vêtements promotionnels qui ne sont pas déjà offerts auprès de notre partenaire officiel, vous devez communiquer avec Donald St-Germain. (donaldstgermain@hockeyfemininrichelieu.ca)
2. Pour ajouter le logo d'un commanditaire, vous devez communiquer avec Donald St-Germain (donaldstgermain@hockeyfemininrichelieu.ca).
3. Il est strictement interdit de reproduire les logos de l'Association de Hockey Féminin du Richelieu (AHFR et Remparts) sans autorisation de l'AHFR. Vous pouvez vous référer à la *Politique Logos et Image de marque - AHFR*, si requis.

Définition: TENUE DE VILLE

La tenue de ville est une tenue confortable et soignée, sans être trop formelle. Voici quelques exemples pour orienter le choix des joueuses:

- **Haut:** Polo, chandail propre, blouse. Les t-shirts à col rond sont permis s'ils sont sans message inapproprié.
- **Bas:** Pantalon ou jeans propre ou jupe. Pas de legging, ni de pantalon de coton ouaté.
- **Chaussures:** Chaussures de ville, chaussures propres de style sportif. Pas de sandales (gougoune) ou de 'Crocs'.
- **Veste/Manteau:** Au besoin, un manteau ou veste propre.

Cette tenue doit permettre aux joueuses de se déplacer avec aisance, tout en exprimant leur fierté de représenter leur équipe de façon positive.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES

Pour les questions ou les commentaires concernant ce code vestimentaire, vous devez communiquer avec Marie-Hélène Martel (mhmartel@hockeyfemininrichelieu.ca)

ASSOCIATION DE HOCKEY FÉMININ DU RICHELIEU

Code vestimentaire

Adoptée le 15 septembre 2025

BALISES CODE VESTIMENTAIRE

RÉCRÉATIF (Félines, Lionnes, Pumas, Panthères, Sphynx, etc.)
Catégories M7 – M9 – M12 – M15 – M18 – JR

→ **Volet M7-M9** : Aucun achat de vêtements n'est obligatoire.
→ **Volet B** : Aucun achat de vêtements n'est obligatoire. Porter une tenue de ville lors des parties.
→ **Volet A** : Aucun achat de vêtements n'est obligatoire. Porter une tenue de ville lors des parties.

Important: Si une équipe choisit d'avoir un vêtement obligatoire, aucun frais additionnel ne peut être exigé aux parents pour l'achat de celui-ci, le vêtement devra être payé par les campagnes de financement de l'équipe.

Remparts / Collège Charles Lemoyne AAA (M13 – M15 – M18) Sont exclus des balises ci-bas

IMPORTANT : Pour les joueuses affiliées, elles se conforment au code vestimentaire de leur équipe d'origine

REMPARTS AA - Catégories M12 – M15 – M18 – JR A (casque noir ou marine)

Note: Prévoir un délai raisonnable et s'assurer de la disponibilité des articles avant d'exiger le respect du code vestimentaire.

→ **Volet AA** - Lors des parties
- ***Locale*** : Porter un pantalon propre (tenue de ville) avec chandail (polo / t-shirt) des Remparts.
- ***Visiteur*** : Porter un pantalon propre (tenue de ville) avec chandail (polo / t-shirt) des Remparts ou porter le « tracksuit » (l'un ou l'autre est accepté).
- ***Locale ou visiteur***: Session hors-glace ou période d'échauffement lors de partie locale ou visiteur, chandail à l'effigie des Remparts et un short d'entrainement (autre que Remparts pour le short est accepté)

→ Tous les entraineurs se doivent de porter le tracksuit de l'association, lors d'entrainement.